

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 octobre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DFPE 76** Subvention (2 201 366 euros) et avenants n°5 et 6 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Céline HERVIEU, rapporteure**

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 27 décembre 2016 et le 9 octobre 2017 par l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU et la Ville de Paris ;

Vu les avenants n° 2 et n° 3 signés le 11 octobre 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées ;

Vu les avenants n° 4 et n° 5 signés le 30 décembre 2020 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 les conventions susvisées ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6e Commission,

## Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 5 et n°6 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU ayant son siège social 12, rue Vavin (6e), pour l'attribution de 14 subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 42 319 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 16/20, rue des Meuniers (12e) (N° de dossier 2021\_03001 - N° Tiers PARIS ASSO 17958).

Article 3 : Une subvention de 240 727 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil située 5, passage Chanvin (13e) (N° de dossier 2021\_04893 - N° Tiers PARIS ASSO 17958).

Article 4 : Une subvention de 30 762 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 9, rue de la Santé (13e) (N° de dossier 2021\_04891 - N° Tiers PARIS ASSO 17958).

Article 5 : Une subvention de 108 244 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil située 15/21, avenue Claude Régaud (13e) (N° de dossier 2021\_04892 - N° Tiers PARIS ASSO 17958).

Article 6 : Une subvention de 93 393 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil située 8, place Farhat Hached (13<sup>e</sup>) (N° de dossier 2021\_04894 - N° Tiers PARIS ASSO 17958).

Article 7 : Une subvention de 41 734 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 40, rue Boulard (14e) (N° de dossier 2021\_04898 - N° Tiers PARIS ASSO 17958).

Article 8 : Une subvention de 835 210 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour son multi-accueil situé 39 bis, avenue René Coty (14e) (N° de dossier 2021\_04895 - N° Tiers PARIS ASSO 17958).

Article 9 : Une subvention de 30 400 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 26, rue du Saint Gothard (14e) (N° de dossier 2021\_04896 - N° Tiers PARIS ASSO 17958).

Article 10 : Une subvention de 178 706 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil située 29 boulevard Saint Jacques (14e) (N° de dossier 2021\_04899 - N° Tiers PARIS ASSO 17958).

Article 11 : Une subvention de 90 594 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 26 bis, rue du Faubourg Saint Jacques (14e) (N° de dossier 2021\_04897 - N° Tiers PARIS ASSO 17958).

Article 12 : Une subvention de 148 129 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil située 6/8, rue Dulac (15e) (N° de dossier 2021\_04900 - N° Tiers PARIS ASSO 17958).

Article 13 : Une subvention de 114 333 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 6, rue Colette Magny (19e) (N° de dossier 2021\_04902 - N° Tiers PARIS ASSO 17958).

Article 14 : Une subvention de 111 021 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil située 15, Allée des Eiders (19e) (N° de dossier 2021\_04901 - N° Tiers PARIS ASSO 17958).

Article 15 : Une subvention de 135 794 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil situé 5, rue Adolphe Mille (19e) (N° de dossier 2021\_04903 - N° Tiers PARIS ASSO 17958).

Article 16 : Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de l'exercice 2021, et suivants, de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**